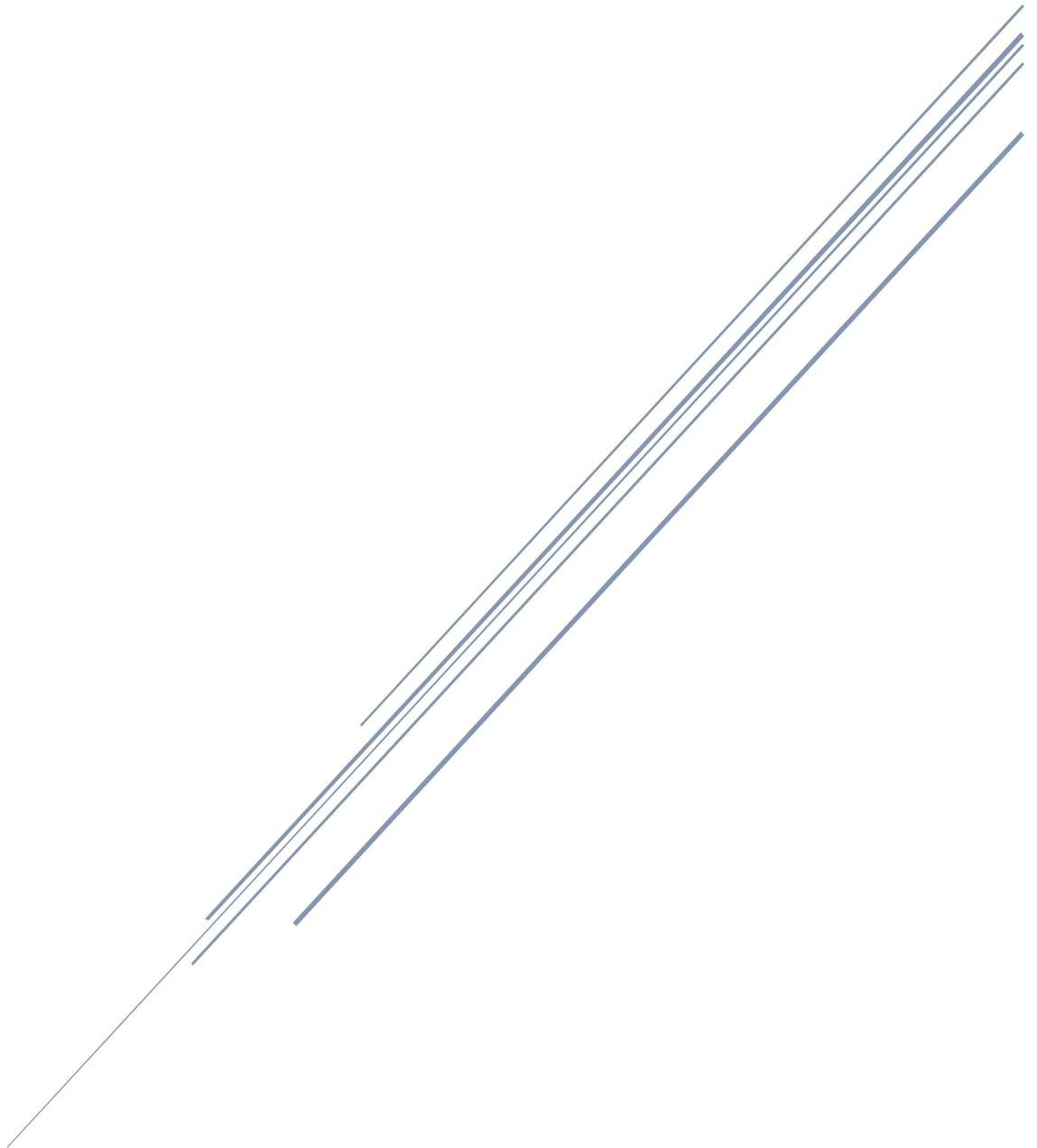


TECHNIQUES DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Première année

Groupe 5



Dr Errime KHADRAOUI

Élaboration d'une fiche de lecture : comment exploiter une information ?

Pour réaliser un travail de recherche, garder une trace des lectures faites est une opération très importante. En effet, une fiche de lecture est le meilleur moyen permettant le recueil des données. Elle comporte les informations suivantes : les références bibliographiques du document consulté, un résumé, quelques passages tirés du document, une appréciation personnelle ainsi qu'une série de remarques sur le document.

Contrairement à une fiche bibliographique qui ne contient que les informations essentielles pour identifier le document consulté, la fiche de lecture, elle, est beaucoup plus détaillée dans le sens où elle contient toutes les informations sur le document. Pour son élaboration, il est possible d'utiliser des formats standards ou bien de la constituer en créant son propre modèle.

1. Objectif d'une fiche de lecture

Une fiche de lecture est un outil qui consiste à récapituler les principales informations de la ressource consultée. Il s'agit de garder des informations sur le travail abordé dans le document, le questionnement traité et la démarche adoptée par l'auteur, la réflexion de l'auteur, des extraits du document, etc. L'objectif étant d'utiliser ces informations lors de la rédaction de votre propre travail de recherche.

2. Comment présenter sa fiche de lecture ?

-  Utiliser des feuilles format A4 de préférence en papier cartonné ;
-  Il est recommandé d'écrire uniquement au recto de la feuille ;
-  Pour avoir une fiche de lecture bien organisée et facile à lire, il est conseillé de bien séparer les éléments la constituant ;
-  Utilisez des couleurs différentes : titres, paragraphes, points importants, etc.
-  Il est possible qu'une fiche de lecture d'un document soit composée de plusieurs pages. Veillez, dans ce cas, à bien soigner la numérotation des pages pour ne pas les confondre. Chaque page doit comporter, au verso, la référence bibliographique complète, du document en question.

3. Méthode de rédaction d'une fiche de lecture

Multiplés sont les méthodes de rédaction d'une fiche de lecture. En fait, le choix d'une méthode est non seulement lié à vos besoins de recherche, mais aussi à votre capacité de mémoriser les informations. Autrement dit, il y a des personnes qui doivent tout écrire tandis que d'autres peuvent se contenter d'une note brève. Toutefois, la méthode courante consiste à noter les éléments suivants :

- ✚ **Indication bibliographique la plus complète possible du document** : Elle doit être précise, car elle vous servira au moment de la rédaction de la bibliographie finale de votre travail de recherche. Les informations à garder dépendent du type du document consulté, s'il s'agit par exemple d'un livre, voici les informations à relever : Titre, nom de l'auteur, année de publication, éditeur, lieu et nombre de pages.
- ✚ **Notice sur l'auteur** : en mentionnant son nom complet, vous écrivez un paragraphe de quelques lignes dans lequel vous présentez les informations suivantes : sa nationalité, sa date de naissance et éventuellement de sa mort, son domaine de recherche ainsi que ses productions scientifiques.
- ✚ **Un résumé du document** : Il est important de présenter les éléments suivants : le thème abordé par l'auteur, l'objectif de la recherche, la nature de l'étude effectuée, le type de recherche, les résultats de recherche et la conclusion.
- ✚ **Copier les passages que vous voulez conservés** : Il ne faut surtout pas oublier que ces passages doivent absolument être mis entre guillemets et accompagnés des numéros de pages d'où ils sont extraits. Ces règles sont à ignorer dans le cas où vous reformulez (paraphraser) les passages en question.
- ✚ **Appréciations personnelles** : vous terminez votre fiche de lecture en notant l'intérêt du document par rapport à votre sujet de recherche, son importance, sa pertinence et ses limites.

Référence bibliographique

Eco, U. (2016). *Comment écrire sa thèse*. Paris : Flammarion.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. (2016). *Arrêté numéro 933 du 28 Juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat*. Consulté à l'adresse http://www.univ-bejaia.dz/Fac_Lettres_Langues/images/933.pdf

- Modèle de Fiche de lecture d'un livre -

Titre du livre et sous-titres :

Auteur (s) :

Editeur :

Collection :

Date d'édition :

Nombre de pages :

Traduit de quelle langue ? :

• L'auteur

.....
.....
.....
.....

• Résumé bref

.....
.....
.....
.....
.....

• Extrait (s)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

• Appréciations personnelles

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Exercice :

Concevez la fiche de lecture du chapitre ci-après extrait d'un livre intitulé « *Introduction à la linguistique contemporaine* » :

Introduction à la linguistique contemporaine

3^e édition

Jacques Moeschler
Antoine Auchlin

Introduction à la linguistique contemporaine

3^e édition


ARMAND COLIN

Conception de couverture : Dominique Chapon et Emma Drieu.

© Armand Colin, 2009 pour la présente édition.

© Armand Colin, nouvelle présentation, 2006.

© Armand Colin/HER, 1997, 2000.

Internet : <http://www.armand-colin.com>

ISBN : 978-2-200-35582-1



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. • Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

— Sommaire —

Remerciements	5
Sommaire général.....	7
Tables des symboles.....	13
Phonologie et morphologie	13
I. Symboles de l'Alphabet phonétique international nécessaires à la description du français	13
II. Symboles généraux	14
Syntaxe	14
Sémantique et logique	15
Introduction — Les domaines de la linguistique.....	17
Plan de l'ouvrage.....	17
Objectifs de l'ouvrage	17
Syntaxe, sémantique et pragmatique.....	18

Première partie

Les domaines de la linguistique

Chapitre premier — Linguistique et grammaire	21
Que décrit le linguiste ?.....	21
Linguistique et grammaire.....	22
La grammaire et les grammaires	22
Les règles de la grammaire traditionnelle	23
Lectures conseillées	26
Chapitre 2 — Langage, langue et parole.....	28
Matière et objet de la linguistique.....	28
Langage, langue et parole	29
Linguistique externe et linguistique interne.....	29
Linguistique synchronique et diachronique	30
La langue comme système de signes	32
Signe, signifiant, signifié.....	32
Arbitraire du signe	32
Valeur et signification	33
Rapports syntagmatiques et paradigmatisques	33
Le structuralisme linguistique.....	35
Lectures conseillées	35

Chapitre 2

Langage, langue et parole

Objectifs de connaissance

- Distinguer matière et objet de la linguistique.
- Identifier les dichotomies fondatrices de la linguistique structurale et les principaux concepts saussuriens (langue-parole ; signifiant-signifié ; synchronie-diachronie ; rapports syntagmatiques-paradigmatiques).
- Présenter la conception de la langue comme système de signes.
- Présenter la conception saussurienne du signe, et les principes saussuriens de l'arbitraire du signe et de la linéarité du signifiant.

De nombreuses sciences humaines (anthropologie, psychanalyse, théorie littéraire...) au cours de ce siècle ont été profondément marquées par le développement de la linguistique structurale. À des degrés d'emphase variables, les linguistes contemporains s'accordent pour attribuer cette influence au caractère fondateur des travaux de Ferdinand de Saussure, dont le *Cours de linguistique générale*, donné à l'université de Genève entre 1906 et 1910, a été publié en 1916 par ses étudiants Ch. Bally et A. Séchehaye à partir de leurs notes.

Deux facteurs principaux expliquent ce rôle : d'une part, l'explicitation par la linguistique de ce qu'est son **objet**, en tant que distinct de sa **matière** ; d'autre part, son appréhension des faits à décrire sous l'angle de leur **structure**, en isolant et décrivant les relations internes régulières qui en relient les éléments.

Matière et objet de la linguistique

Le premier apport majeur de Saussure, que certains n'hésitent pas à qualifier de « révolution copernicienne » fondant la linguistique moderne comme science, a été de distinguer clairement la **matière** de la linguistique de son **objet**.

La *matière* de la linguistique, c'est l'ensemble des manifestations du langage, qui sont hétérogènes, diverses, multifformes, et comme telles insaisissables dans leur totalité. L'*objet* de la linguistique, c'est le sous-ensemble des manifestations du langage que le linguiste « construit » en adoptant tel ou tel point de vue, en choisissant de s'intéresser à tel ou tel aspect de la matière. Si la matière est donnée d'avance, l'objet, lui, résulte de décisions.

L'objet doit constituer un « tout en soi », et doit être « intelligible » ; d'autre part, il doit constituer un principe de classification, et permettre, par là, une meilleure intelligibilité de la matière même.

Langage, langue et parole

Dans l'ensemble des manifestations du langage, il faut distinguer ce qui relève de l'action individuelle, variable, unique, imprévisible, que Saussure nomme la *parole*, de ce qui est constant, commun aux sujets parlants, la *langue*. Le **langage**, selon Saussure, se compose donc de la **langue** et de la **parole**, comme le montre la figure 1 :

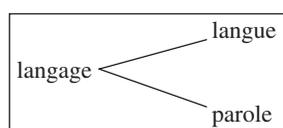


Figure 1 : langage, langue et parole

Opposée à la parole, la langue est un phénomène social, le code commun à tous les membres d'une communauté linguistique (bien qu'il ne soit jamais totalement représenté chez un individu), une pure passivité (un « trésor » déposé chez les sujets). La langue, enfin, est essentielle, nécessaire à la parole, qui à cet égard lui est accessoire.

Notons que cette dichotomie, affirmant le **primat de la langue sur la parole**, éclaire également le rôle de la parole vis-à-vis de la langue : d'une part, la parole précède la langue, et elle seule en permet l'acquisition ; d'autre part, c'est la parole et la parole seule qui, dans le long terme, est responsable des changements qui surviennent dans la langue.

Linguistique externe et linguistique interne

Outre d'ignorer la différence entre matière et objet, Saussure reproche à ses prédécesseurs d'avoir une vision éclatée de la langue, de la concevoir comme une simple **nomenclature**, une liste d'éléments renvoyant individuellement et de manière indépendante à des objets du monde :

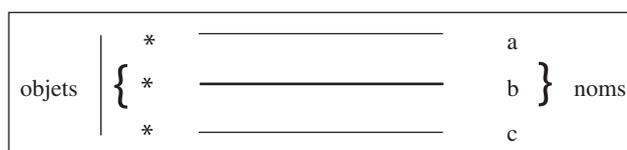


Figure 2 : la langue comme nomenclature

Conception de la langue comme nomenclature

À chaque objet du monde correspond un nom qui le désigne.

Selon cette conception, qui envisage les termes de langue séparément les uns des autres, indépendamment des liens qui les relient, connaître une langue, ce serait connaître les noms

permettant de désigner les objets du monde, l'organisation des objets dictant celle des mots. À cette conception, Saussure oppose celle selon laquelle la langue est un tout organisé (ou *système*), à l'intérieur duquel chaque terme est défini par les relations qu'il entretient avec tous les autres. On voit là la principale thèse de la linguistique structurale, et la définition d'un système :

Thèse de la linguistique structurale

La langue ne consiste pas en un répertoire de mots, une nomenclature, mais en un système de signes.

Système

Un **système** au sens structuraliste est un ensemble homogène d'éléments, dont chacun est déterminé, négativement ou différenciellement, par l'ensemble des rapports qu'il entretient avec les autres éléments.

Ainsi conçue, la langue peut donner lieu à deux types d'étude. D'un côté, elle peut être mise en relation avec des faits qui lui sont extérieurs (historiques, politiques, sociaux, etc.). Une telle linguistique est une linguistique **externe**. À l'inverse, une linguistique **interne** de la langue s'intéresse à ce qui est **inhérent au système**, à ce qui est susceptible, à un degré quelconque, de changer le système. Pour reprendre une métaphore saussurienne, le fait que le jeu d'échecs soit arrivé de Perse en Europe est un fait d'ordre externe à propos du jeu d'échec ; de même, si l'on remplace des pièces de bois par des pièces de métal, si l'on change la forme de la tour, etc. Si en revanche on décide que la tour peut avancer en diagonale, que les pions peuvent reculer, etc., ce sont là des changements internes, qui atteignent le système même du jeu.

Ainsi, pour Saussure, la linguistique structurale doit être une linguistique *interne*.

Linguistique synchronique et diachronique

Enfin, les différentes langues se caractérisent selon Saussure par leur caractère à la fois stable et instable : d'un côté, toute langue évolue, et d'un autre, elle est toujours, dans la conscience des sujets parlants, dans un certain état. Pour illustrer cela, prenons l'exemple de l'adjectif *décrépit* en français contemporain, qui provient du latin *decrepitus*, usé par l'âge ; indépendamment de cet emprunt, le français a tiré du latin *crispus*, ondulé, crépé, le radical *crép-*, qui donne *crépi*, *crépir* et son participe passé. Or, note Saussure, le fait est qu'on dit aujourd'hui couramment *une façade décrépite* pour signifier l'absence de crépi. Cela signifie que la langue est, à ce moment-là, dans cet état particulier dans la conscience des sujets parlants, et c'est bien cet **état de langue** qui constitue le véritable objet de la linguistique.

Cet exemple illustre également la vocation intrinsèquement descriptive (*versus* prescriptive) de la linguistique : là où la grammaire scolaire normative pourrait chercher à **prescrire** un emploi (*façade décrépie*) et à en proscrire un autre (*décrépite*) pour des raisons étymologiques, la linguistique se contente d'enregistrer comme un fait l'existence de tel emploi.

Saussure est amené à poser une nouvelle dichotomie importante, distinguant l'**étude synchronique** de l'étude **diachronique** de la langue.

Le point de vue synchronique, que l'on peut représenter (fig. 3) comme une relation entre deux points appartenant à une même époque (A-B), s'intéresse à saisir la langue telle qu'elle se présente à un moment donné virtuellement pour toute la communauté linguistique, c'est-à-dire un état de langue. Le point de vue diachronique privilégie, pour l'étude d'un fait particulier, le passage d'une époque à l'autre (ici passage de C à D). Les relations selon l'axe A-B sont des relations de simultanéité, celles de C-D des relations de successivité :

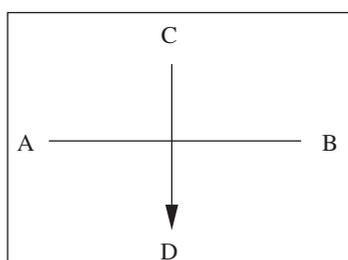


Figure 3 : axes synchroniques et diachroniques

Ici encore, c'est l'étude synchronique qui prime, dans la mesure où une étude diachronique doit se comprendre comme une étude de la manière dont l'ensemble du système s'est transformé entre les époques A et B, passant d'un état à un autre, comme le représentent les deux figures suivantes :

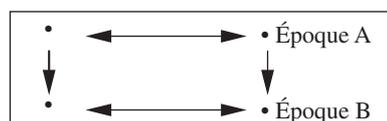
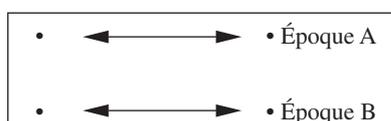


Figure 4 : point de vue synchronique Figure 5 : point de vue diachronique

Ces figures montrent bien que *synchronique* ne signifie pas *contemporain*, mais plutôt *coupe dans le temps* (époque A ou époque B) : ce qui compte, c'est la mise en relation des faits propres à des époques dont le point de vue synchronique constitue la description. Le point de vue diachronique quant à lui s'intéresse, pour un fait isolé ou une série de faits, au passage d'une époque à une autre. Il suppose deux descriptions synchroniques différentes, celle de l'état de langue A et celle de l'état B, et son objet propre est de les comparer l'un à l'autre.

Un second exemple montrera que ces deux ordres de fait sont irréductibles, et que le point de vue synchronique est plus fondamental pour la linguistique de la langue que le point de vue diachronique. Les mots *pas*, qui interviennent dans *le pas* et dans *ne... pas*, ont une origine commune, c'est-à-dire sont diachroniquement liés (dans la négation, *pas* indique une petite quantité). Mais ils ne le sont plus synchroniquement, car ils ne sont aujourd'hui plus mis en rapport par les sujets parlants. En d'autres termes, la compréhension de ces mots n'est pas fonction de leur mise en relation.

La langue comme système de signes

Si la langue est un système, quels en sont les éléments ? Pour Saussure, la notion de mot, ambiguë et floue (chapitre 5), doit être rejetée au profit du terme de **signe**. Le « véritable objet de la linguistique est l'étude, interne et synchronique, des systèmes de signes que constituent les états de langue ».

Plus général, le terme de *signe* permet par ailleurs d'envisager la langue comme *un système de signes parmi d'autres*, dans le projet d'une science nouvelle, la sémiologie, prenant pour objet d'étude « l'ensemble des systèmes de signes au sein de la vie sociale ».

Signe, signifiant, signifié

Contrairement à ce que suggère la conception de la langue comme nomenclature, qui saisit, séparément les uns des autres, les termes de la langue dans leur lien avec la réalité extra-linguistique, « le signe linguistique unit non une **chose** et un **nom**, mais un **concept** et une **image acoustique** ». *Concept* et *image acoustique* sont pour Saussure des entités psychiques, non matérielles. Le signe linguistique est donc une entité psychique, à deux faces, inséparables l'une de l'autre comme le sont les deux faces d'une feuille de papier, et dont aucun des termes ne peut exister sans l'autre (figure 6 ci-dessous). Comme la notion de signe ne s'applique pas seulement au code linguistique oral mais à tout système de signes, Saussure préférera utiliser les termes de **signifiant** (pour *image acoustique*) et de **signifié** (pour *concept*).

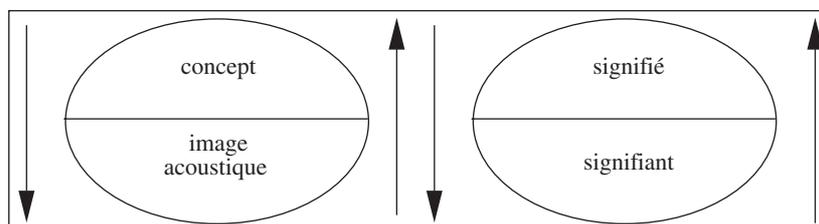


Figure 6 : le signe linguistique

Arbitraire du signe

Le signe linguistique possède deux caractéristiques majeures, qui conduiront Saussure à formuler deux principes essentiels de la linguistique structurale : le principe de l'arbitraire du signe, et celui de la linéarité du signifiant.

Pour Saussure, « le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire », ou, formulation plus radicale « **le signe linguistique est arbitraire** ». Autrement dit, il n'y a pas de lien « naturel » qui lie les propriétés du signifiant à celles du signifié, et ce lien est *immotivé*. Par exemple, le concept « sœur » (qui suppose une identification de la personne en termes verticaux et latéraux de parenté) n'est lié par aucun rapport intérieur à la suite de sons/s π r/. Cela ne veut pas dire que la suite de sons/s π r/en elle-même soit arbitraire (on peut expliquer en effet l'évolution phonétique du latin/soror/au français/s π r/), ni que le concept de « sœur » soit gratuit ou sans objet. Cela signifie que le lien qui lie en un signe cette forme phonétique et ce concept, ce signifiant et ce signifié, est de nature **conventionnelle**.

Ce caractère conventionnel ne suppose pas de convention délibérément passée entre des agents ou partenaires (à l'exception de quelques institutions, telle l'Académie française,

qui, s'attribuant le droit de le faire, légifèrent en matière de langue). Le caractère conventionnel des données de langue suppose seulement que les membres de la communauté linguistique ratifient, par l'emploi qu'ils en font, les conventions qui s'imposent à eux.

Émile Benveniste remarque cependant que, si selon Saussure signifiant et signifié sont inséparables comme les deux faces d'une feuille de papier, le lien qui les lie alors ne saurait être arbitraire, il est au contraire nécessaire, inévitable ; ce qui est arbitraire, c'est que *tel* signe, et non tel autre, désigne *tel* segment particulier de la réalité.

Valeur et signification

La conception du signe linguistique comme élément d'un système permet d'introduire une notion fondamentale pour le structuralisme : la notion de **valeur**, que Saussure oppose à la **signification**.

Si, par exemple, on cherche à déterminer le contenu conceptuel associé au signe *rivière*, on ne peut se contenter de renvoyer au signifié RIVIÈRE associé au signifiant /rivjEr/, qui n'en constitue que la *signification*. Une part essentielle du contenu conceptuel de « rivière » vient en effet de ce qu'il n'est ni « ruisseau », ni « fleuve » ; en d'autres termes, ce contenu est déterminé négativement et oppositivement. Ce fait apparaît encore plus clairement si l'on compare le français *rivière* à l'anglais *river*, qui ne s'oppose qu'à *creek*, et a, de ce fait, une valeur très différente de celle de *rivière* bien que leur signification soit semblable.

Autre exemple : selon que le terme d'adresse *Mademoiselle* est employé ou non dans la communauté linguistique, la valeur du terme *Madame* en est très différente, sans que rien pour autant ne soit changé à la signification du signe, ni à son signifiant, ni à son signifié.

La signification est le résultat de l'association arbitraire d'un signifiant et d'un signifié ; mais cette cohésion interne ne saurait exister sans une pression externe, issue de l'ensemble des autres membres du système, d'où émane la valeur.

La **valeur** d'un signe, c'est donc l'ensemble des attributs qu'il tire de ses relations avec les autres membres du système ou sous-système pertinent, ce que l'on peut représenter par la figure 7 :

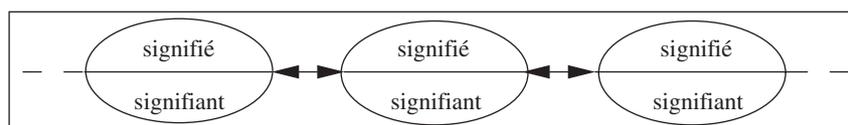


Figure 7 : valeur du signe

La notion de valeur, envisagée pour la dimension conceptuelle du signe, s'applique également à sa dimension « matérielle », c'est-à-dire acoustique. Ce qui importe, dans le signifiant, ce n'est pas le son lui-même, mais les différences phoniques, les oppositions que réalise le son, et qui permettent de distinguer tel signe de tel autre (chapitre 4).

Rapports syntagmatiques et paradigmatiques

Dans la mesure où les signes constituent un système, ils sont en relation les uns avec les autres. Ces relations, pour Saussure, se déploient selon deux axes distincts, l'axe syntagmatique et l'axe paradigmatique.

Les **rapports syntagmatiques** sont les rapports de successivité et de contiguïté qu'entretiennent les signes dans la chaîne parlée. Le caractère nécessaire de cette successivité temporelle fonde le **principe de la linéarité du signifiant**. Le signifiant acoustique

se déploie dans le temps, il représente une étendue, et celle-ci se mesure dans une seule dimension : une ligne. En ce sens le signifiant linguistique est linéaire. Du phonème (chapitre 4) à la phrase, c'est ce principe qui commande la prise en compte des relations de successivité dans la chaîne parlée. Ainsi dans (1) :

(1) [b a r]

le son [a] entretient une relation syntagmatique avec [b] et [r] différente de celle qu'il entretient avec eux dans (2) :

(2) [b r a]

À un autre niveau, l'ordre des mots dans la phrase détermine différents aspects des relations entre les unités successives (morphologie du verbe, interprétation de l'élément qui précède le verbe comme agent *versus* bénéficiaire, etc.) :

(3) Les enfants aiment la maîtresse.

(4) La maîtresse aime les enfants.

Saussure nomme **syntagme** toute combinaison de deux ou plusieurs unités linguistiques également présentes qui se suivent l'une l'autre (des composants du mot à la phrase).

Les rapports syntagmatiques, rapports *in praesentia* dans la chaîne parlée, sont cependant tributaires de l'existence d'autres rapports entre les signes, rapports *in absentia*, que Saussure nomme rapports **paradigmatiques**.

Rapports paradigmatiques : hors de la chaîne du discours, se créent des associations entre signes, qui forment des groupes sur la base de relations de types très divers. Par exemple, *enseignement* évoque *enseigner*, *apprentissage*, *armement*, etc. Les rapports paradigmatiques sont donc **des rapports associatifs**, qui peuvent se situer, comme le montre la figure 8 ci-dessous :

- au niveau du signifiant et du signifié ;
- au niveau du signifié seulement ;
- au niveau de la formation du mot (suffixe semblable-*ment*) ;
- au niveau du signifiant seul (rime), sans relation grammaticale.

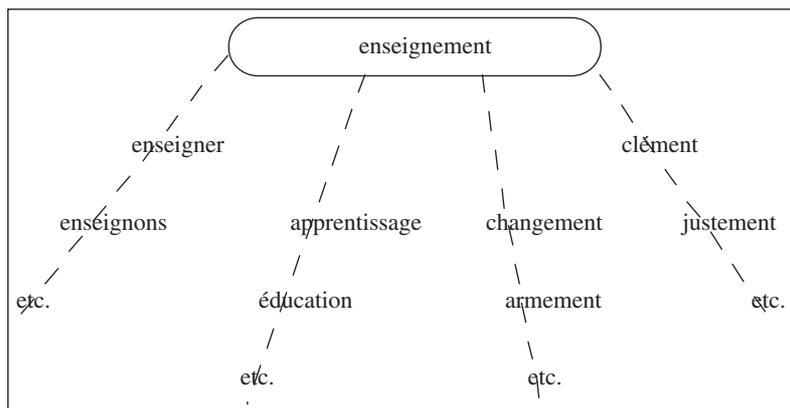


Figure 8 : rapports paradigmatiques

Au-delà de l'éclairage sur les mécanismes de la langue qu'elle apporte la distinction de principe entre ces deux types de rapports, elle suggère, également, une méthode d'analyse lin-

guistique, qui montre à quel point les rapports paradigmatiques et syntagmatiques sont solidaires et étroitement imbriqués.

Si nous pensons au mot *défaire*, on peut y voir un syntagme (une suite de deux unités), *dé + faire*, dans la mesure où plusieurs séries de formes lui sont associées : *décoller*, *déplacer*, *découdre*, etc. d'un côté ; d'un autre *faire*, *refaire*, *contrefaire*, etc. Mais si les autres formes contenant *dé-* ou *-faire* disparaissaient de la langue, *défaire* ne serait plus analysable comme un syntagme et ne serait plus qu'une unité élémentaire. Cette approche sera radicalisée, dans la grammaire dite distributionnelle, sous la forme de l'analyse en constituants immédiats (chapitre 6).

Notons, enfin, que cette approche remet en question la distinction traditionnelle entre morphologie et syntaxe (chapitre 5), dans la mesure où elle n'établit pas de différence de principe entre des « syntagmes » comme *contre-maître* et *contre tous*, par exemple.

Le structuralisme linguistique

Le structuralisme linguistique qui repose sur l'œuvre de Saussure se caractérise par l'idée de clôture sur soi du système ou structure envisagé comme objet d'étude, idée qui a été prolongée dans l'assimilation de la langue à un jeu. Il en découle les deux postulats de l'*indépendance de la forme* et de l'*autonomie du langage*, que l'on peut formuler ainsi :

Indépendance de la forme

La forme linguistique constitue un système autonome de dépendances internes (une *structure*), la valeur de chaque élément du système étant définie différenciellement.

Autonomie du langage

Le signe linguistique n'a pas pour fonction de relier une expression à un objet du monde (un référent), mais un *signifiant* (une image acoustique) à un *signifié* (un concept). Les systèmes de signes doivent être étudiés d'un point de vue interne, pour eux-mêmes, et non dans les liens contingents qui les relient au domaine extra-linguistique.

Parmi les développements majeurs qu'a connus la linguistique structurale, deux d'entre eux, la **sémantique** et la **phonologie structurales**, font l'objet des chapitres 3 et 4 ci-dessous.

Lectures conseillées

Outre l'œuvre de Saussure (éditions critiques de R. Engler, 1967 et Di Mauro, 1972), on se reportera à Roulet (1975), Amacker (1975), Gadet (1987) pour une introduction générale à son œuvre, et à Bouquet (1997) pour une nouvelle lecture du cours ; sur Saussure et le structuralisme, Ducrot (1968) et (1972a) ; Benveniste (1966).